

(Nombre de TMS pour 1 000 salariés) pour les femmes est de l'ordre de 2,5, il est supérieur de plus de 35 % à celui pour les hommes. En observant la pyramide des âges ci-dessous (Source CNAMTS France 2015), on remarque que c'est au-delà de 45 ans que se brise la symétrie de la répartition homme/femme des nouvelles victimes de TMS.

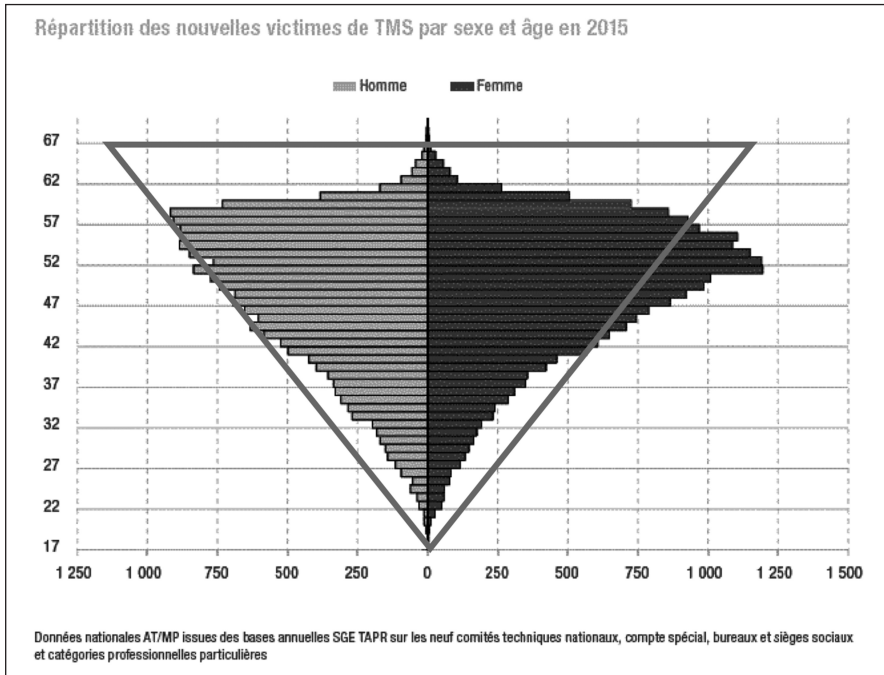


Fig. 3 : Répartition des nouvelles victimes de TMS par sexe et âge en 2015.

*Données nationales AT/MP issues des bases annuelles SGE TAPR sur les neuf comités techniques nationaux, compte spécial, bureaux et sièges sociaux et catégories professionnelles particulières.*

**Les femmes sont majoritaires dans certains métiers exposés :** Parallèlement, on observe que les métiers où les femmes sont largement majoritaires sont ceux qui font partie des métiers les plus exposés aux TMS : aides à domicile, aides aux tâches ménagères, agents d'entretien, aides-soignant(e)s infirmier(è)s, secrétaires, hôtes(ses) de caisse, coiffeurs(euses), ouvriers textiles et cuirs. En effet, ces métiers exposent à des facteurs de risques tels que gestes répétitifs, postures contraignantes, manutentions manuelles (d'objets ou mobilisations de personnes), travail statique sur écran et une forte demande psychologique (notamment dans la grande distribution, les métiers de l'accueil ou les services à la personne).